

**EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

DCM 2025.07.07-47

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

1. OBJET : CESSIION DU TERRAIN COMMUNAL A BATIR – ZAC DU FELDELE :

Le maire propose la cession du terrain communal à bâtir situé dans le périmètre de la ZAC du FELDELE – section 6 parcelle 728 – d'une contenance de 22,39 ares, au prix de 290 000€ à l'acquéreur avec lequel les formalités de cession seront les plus rapides.

En cas de non-aboutissement de la vente au 31 août 2025, il propose de confier un mandat de vente à un promoteur immobilier.

VU les articles L 2121-29 du CGCT

VU les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

VU l'estimation de la valeur vénale du bien situé rue du Feldele, établie par le service des Domaines par courrier en date du 29 juin 2023, fixant le prix à l'are à 9 500€ avec une marge de 15%,

CONSIDERANT que l'immeuble *s/s* rue du Feldele appartient au domaine privé communal,

CONSIDERANT l'augmentation de la valeur vénale du bien à la suite du changement de zonage au PLUi en zone U approuvé le 2 mars 2023

CONSIDERANT les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune d'ILLFURTH,

CONSIDERANT l'inscription de la recette de la vente au Budget primitif 2025,

CONSIDERANT les propositions d'achat faites par le constructeur BATIGE et l'immobilière EMPORIA

CONSIDERANT le projet de mandat exclusif le mieux disant, proposé par l'agence FRITSCH Immobilier au taux de 4,14% de frais d'honoraires,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de céder l'immeuble *s/s* rue du Feldele – section 6 parcelle 728 - au prix définitif de 290 000€ la parcelle à l'acquéreur qui aura été le plus réactif,

AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien par une vente à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par l'office notarial de Maître CHASSIGNET à Altkirch dans les conditions de droit commun.

En cas de non-aboutissement de la vente au 31 août 2025,

AUTORISE le Maire à confier un mandat de vente à l'agence FRITSCH immobilier titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6802 2016 000 012 427, délivrée par la Cci d'Alsace Métropole, pour la cession dudit terrain communal.

Les conditions du mandat seraient les suivantes :

- Type de mandat : exclusif
 - Durée : 3 mois irrévocables avec une prolongation de 9 mois supplémentaires
 - Honoraires de l'agent immobilier : 12 000€, soit 4,14% à la charge de l'acheteur
 - Prix estimé de vente : 290 000€ selon l'estimation réalisée par les services des domaines
- Il est précisé qu'en cas de vente, un acte notarié sera établi.

DECIDE de confier à l'agence FRITSCH immobilier un mandat de vente selon les conditions définies ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer le mandat de vente, tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, y compris l'acte de vente notarié.

ILLFURTH, le 8 juillet 2025


Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH


Danielle BUEHLER
Adjointe au Maire